



DEPARTEMENT DU FINISTERE
Commune de Plomeur

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2021

N° acte : 2021 – D 7 – CM 24.06.2021	Classification : 7.5 – Subventions
--------------------------------------	------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice, à l'exception de : Linda LAPPART (procuration à Ludovic STEPHANT), Catherine TIRILLY (procuration à Gaëlle BERROU), Typhène NEDELEC (procuration à Ronan CRÉDOU).

Absente : Madame Méлина KERNINON.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice HÉLIAS a été élu.

OBJET : Subvention pour séjour de vacances

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,
A l'unanimité (26 pour),

- DÉCIDE d'accorder en 2021, aux familles résidant dans la commune, une subvention de trente euros (30,00 €) par enfant pour un séjour de vacances.

Un certificat de présence de l'enfant en séjour de vacances sera exigé à l'appui du règlement.
Par ailleurs, il est précisé que les familles ayant déjà obtenu en cours d'année une subvention pour classe de neige, voyage éducatif ou autres ne sont pas concernées par cette attribution.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Ronan CRÉDOU

